

LES CARACTÉRISTIQUES DU CASHBACK



40%

des Français déclarent connaître le principe du cashback, sans pour autant s'en servir.

UN MODE DE RETRAIT RÉGLEMENTÉ...

Depuis le 2 février 2019, tous les commerçants peuvent proposer à leurs clients un service de cashback. C'est la possibilité pour le buraliste de rendre de l'espèce à un client qui paie par carte.

1 euro
C'est le montant minimal d'achat.



60 euros
C'est la somme maximale que vous pouvez verser à votre client.

Un exemple ?

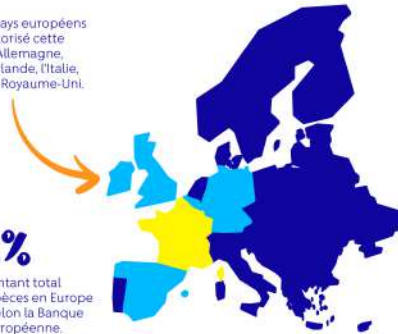


Si le client effectue pour 30 euros d'achats dans votre établissement, il pourra demander à payer 40 euros par carte bancaire afin de récupérer 10 euros en liquide.

...QUI SE DÉPLOIE EN EUROPE

De nombreux pays européens ont déjà autorisé cette pratique : l'Allemagne, la Belgique, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne ou le Royaume-Uni.

2%
C'est le montant total des retraits d'espèces en Europe en cashback, selon la Banque Centrale Européenne.



... MAIS QUELS INTÉRÊTS POUR LES COMMERÇANTS ?

55%

C'est le volume des transactions encore réalisées en liquide en France, selon Bercy.

-5,3%

C'est la baisse du nombre de Distributeur Automatique de Billet en France, en trois ans.



→ un besoin en argent liquide qui persiste alors que l'accès devient plus difficile pour les français, en particulier en zone rurale.

Le cashback vous permet de :

- décaisser, et ce à moindre frais ;
- de réduire les risques liés à la détention d'espèces.

ALORS CONQUIS ?

Sachez que cette pratique n'est pas obligatoire. Cependant, ce service vous coûtera des frais bancaires, que vous pouvez choisir de répercuter (ou non) directement sur votre client, ou via un minimum d'achat.

Si vous l'exercez, vous êtes dans l'obligation d'afficher :

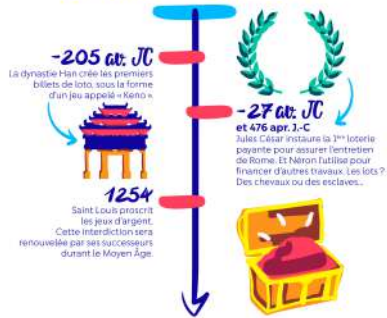
- la liste des instruments de paiement acceptés ou refusés ;
- le montant minimal de l'opération de paiement d'achat de biens ou de services dans le cadre de laquelle des espèces sont fournies ;
- le montant maximal en numéraire pouvant être décaissé ;
- l'indication du caractère gratuit ou payant de la fourniture du service et, le cas échéant, les frais et commissions perçus, toutes taxes comprises (TTC).

LE LOTO : PLUS DE 2000 ANS D'HISTOIRE !

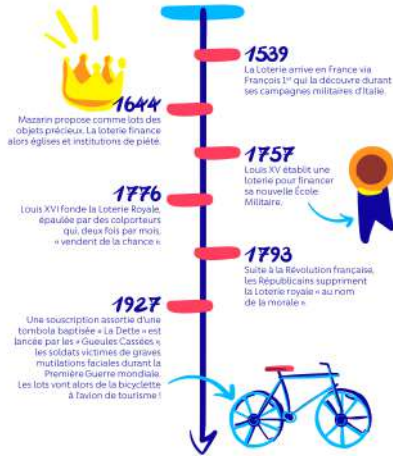
La loterie n'est pas une création du monde moderne. Elle trouve ses origines dans la Chine ancienne. Longtemps utilisée pour financer l'Etat ou des institutions religieuses, la loterie est finalement devenue un jeu populaire, accessible à tous.

Zoom sur ces étapes clés qui ont façonné le LOTO* tel qu'on le connaît.

DES ORIGINES LOINTAINES



LA FRANCE SE PREND AU JEU...



LA LOTERIE EST MORTE, VIVE LE LOTO !



ILS ONT MARQUÉ L'HISTOIRE DU LOTO



VOLTAIRE
« PAS SI CANDIDE »

En 1729, l'écrivain découvre une faille dans le système et rachète chaque mois l'intégralité des tickets mis en jeu à la loterie. La somme des prix des billets est inférieure au lot mis en jeu de 500 000 francs. C'est jackpot durant plusieurs mois !



CASANOVA
« LA MAIN INNOCENTE » :

Il crée le système de « roue de la fortune » avec la marquise de Pompadour, maîtresse de Louis XV qui sera utilisée à la Loterie de l'Ecole Militaire. Des billets numérotés sont introduits dans une cage rotative et cinq sont extraits par la main innocente d'un enfant.



LA COMTESSE DE CHAMPEAUX

« L'ÉTONNANTE PASSEUSE »

Durant l'occupation de la France, la Loterie Nationale continue ses tirages. Le passage des billets en zone libre fut confié à la comtesse de Champeaux, une étonnante sympathisante. Elle passa tranquillement et régulièrement les billets d'une zone à l'autre, sans dommage.